



Commerce  
Équitable  
France



*Communiqué  
de presse*

## Lait bio « équitable » : pas sans les éleveurs-ses !

Paris, le 12/02/2019. De plus en plus de marques et enseignes de la grande distribution se positionnent pour vendre du lait biologique dit « équitable », communiquant sur un « prix juste » payé aux producteurs-rices. Pourtant, aucun dialogue n'a eu lieu en amont entre ces marques et les éleveurs-ses pour savoir à quoi correspondait ce « prix juste » annoncé sur les emballages des produits. Lait Bio de France, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) et Commerce Equitable France dénoncent cette situation et appellent les enseignes de la distribution et les laiteries à dialoguer avec les producteurs-rices bio.

### L'utilisation abusive du mot « équitable » porte atteinte à la démarche du commerce équitable

Le « commerce équitable » est une notion précise définie dans la loi de 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire. Elle se base sur six principes parmi lesquels le prix rémunérateur payé au producteur. Une utilisation inappropriée du mot « équitable » peut faire l'objet d'une plainte auprès des services de répression des fraudes. Face à la multiplication des allégations « équitables », Commerce Equitable France a récemment demandé aux transformateurs et aux distributeurs de fournir aux consommateurs les garanties du respect des engagements du commerce équitable<sup>1</sup>.

Les éleveurs et éleveuses de Lait Bio de France et de la FNAB réaffirment leur attachement à cette définition légale du commerce équitable et invitent les parties prenantes à un dialogue sur la définition du « prix rémunérateur ».

### La fixation du « prix rémunérateur » doit se faire avec les producteurs-rices !

Les filières laitières biologiques sont aujourd'hui dominées par le poids des laiteries et de la grande distribution. L'organisation collective des producteurs ne suffit pas encore à rééquilibrer les relations. Toutes les méthodes actuelles de calcul sous-estiment la rémunération de l'éleveur-se « *Les laiteries et les distributeurs doivent admettre qu'un lait bio rémunérateur pour les producteurs-rices doit être payé au dessus du prix de revient* » estime Mathieu Grenier, éleveur laitier bio administrateur de Lait Bio de France.

Certaines filières biologiques françaises se sont développées grâce à des partenariats basés sur des prix rémunérateurs et des engagements sur la durée entre producteurs-rices, transformateurs et distributeurs. Ces filières montrent que des relations commerciales équilibrées sont possibles !

« *Le lait biologique équitable ne doit pas être qu'un affichage pour vendre plus cher mais une véritable démarche de qualité et de transparence* » estime Eric Guihery, éleveur laitier bio et secrétaire national Lait de la FNAB.

**Sur ces bases, il sera alors envisageable de communiquer aux consommateurs sur des relations équitables et un prix juste pour les producteurs-rices. Un véritable commerce équitable implique de profonds changements dans la relation commerciale, y compris en bio. Ceux qui s'y réfèrent doivent honorer cette promesse.**

---

<sup>1</sup> CP du 12/12/2018 - Produits « équitables » ? Commerce Équitable France alerte sur la multiplication de produits sans garanties claires pour les consommateurs

# *Communiqué de presse*

## **Contacts presse :**

- **Lait Bio de France (LBF)** : Mathieu Grenier, éleveur laitier bio représentant l'Association des Producteurs de Lait Bio Seine et Loire à LBF : 06 26 09 60 47
- **FNAB** : Éric Guihery, éleveur laitier bio en Mayenne et secrétaire national lait de la FNAB : 06 76 60 03 90
- **Commerce équitable France** : Julie Maisonhaute, responsable commerce équitable origine France : 06 89 54 84 27